



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS DE JUIN 2026 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE. DÉCISION N° DM-26-209 EN DATE DU 05 JUIN 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-26-224 en date du 21 mars 2026, portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés, « PEPPERCLAY CERAMIC », « JULIE GASSMANN BIJOUX », « BERTILLE & CELESTIN », « ENCORE UN BIJOUX », « CHLOE & ZOE CREATIONS » de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « PEPPERCLAY CERAMIQUE » dont le siège est situé au 197 rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220), représenté par Madame Sophie LEPOIVRE.

Durée : du lundi 1^{er} juin 2026 à 11h00 au lundi 8 juin 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « JULIE GASSMANN BIJOUX » dont le siège est situé au 29 rue du port à NOGENT-SUR-MARNE (94130), représenté par Madame Julie GASSMANN.

Durée : du lundi 8 juin 2026 à 11h00 au lundi 15 juin 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « BERTILLE & CELESTIN » dont le siège est situé au 118 rue Vauban à LYON (69006), représenté par Madame Sylvie NOEL.

Durée : du lundi 15 juin 2026 à 11h00 au lundi 22 juin 2026 à 10h00.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260605-lmc1H14275H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/06/2026
Date de Publication : 05/06/2026

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « ENCORE UN BIJOUX » dont le siège est situé au 13 rue Guynemer à VILLEJUIF (94800), représenté par Madame Virginie TARDY.

Durée : du lundi 22 juin 2026 à 11h00 au lundi 29 juin 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « CHLOE & ZOE CREATIONS » dont le siège est situé au 31 rue Kellermann à PONTAULT-COMBAULT (77340), représenté par Madame Stéphanie MONNIER.

Durée : du lundi 29 juin 2026 à 11h00 au lundi 13 juillet à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 900 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de la sécurité, de la mémoire et de l'administration générale,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécurse citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260605-lmc1H14275H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/06/2026
Date de Publication : 05/06/2026